

Après qu'il a acquitté Patentes de *Curial*, Pierre Rigaud est appelé à prêter serment de fidélité sur les Saintes Ecritures ; serment reçu à Bonne, le 4 novembre 1728 par Dussaix de Boringe.

« Nous George Dussaix Deboringe docteur ès droits, avocat au Senat, et juge ordinaire du Comté de Bonne a tous Seigneurs et magistrats de justice ausquels la connoissance appartiendrat Scavoir faisons, et certifions que cejourdhu y quatrieme du mois de novembre mil sept cents vingt huit auroit comparu par devant nous au lieu de Bonne dans la maison d'habitation de maurix dupra[s] hble Pierre Rigaud du present lieu de Bonne, lequel nous auroit acquitté la patente de lautre part écrite a luy accordée par le Seigneur Comte dudit Bonne de la charge et employ de curial riere le dit lieu ; et desirant le dit maistre Pierre rigaud exercer la ditte charge de curial il nous auroit requis de vouloir recevoir de luy le serment en tel cas requis, suivant lesquelles requisitions ; le dit maistre Pierre rigaud at juré, et promet sur les Saintes écritures entre nos mains touchées de bien, et fidèlement exercer la ditte charge de curial, d'observer les royales constitutions, le tarif et reiglement de Sa Majesté, de veiller aux droits dudit Seigneur Comte et generalement de se comporter en lexercice de la ditte charge en homme dhonneur, et de bien de tout quoy nous avons dressé le present verbal, iceluy signé, fait écrire, et contresigner par maistre Aymé Berod greffier de la ditte Juridiction, fait au dit Bonne ce quatre novembre mil sept cents, vingt huit
Dussaix de Boringe A. Berod gr.»

Serment de fidélité prêté par Hble Pierre Rigaud pour la charge de Curial - Bonne, 4 novembre 1728

Quel DUSSAIX de BORINGE ?

Faute de prénom, nous supposons qu'il s'agit de Pierre-Elie de Genève (de la branche Genève-Boringe), Sgr du Saix et Marigny en Faucigny, (fils de Balthazard, avocat au S.S.S., et d'Angélique du Nant ; frère du primicier de la collégiale de La Roche). Né en 1681, conseiller de S.A., nommé juge-maje de Faucigny en 1701, il réside à Bonneville et décède en 1730.

Un peu comme dans la chanson...♪♪.. si l'histoire vous amuse...♪♪ nous l'allons continuer. L'acte de vente ci-après tendrait à prouver la réussite de notre personnage qui semble être propriétaire d'une campagne et ne fait pas comme la laitière de La Fontaine. Il attend d'avoir veau, vache, cochon, couvée pour l'aller vendre à... Darché !

Il nous a semblé difficile de ne pas présenter en une seule fois ces documents relatifs à un même personnage. Fallait-il être plus bref. ? Glisser sur les familles citées ? Sûrement. Mille excuses, cet article est plus long que prévu et encore nous vous avons fait grâce du contrat d'albergement. A un moment où il est question d'avancer l'âge de l'apprentissage à 14 ans, où l'on pinaille sur chaque terme d'un contrat, où l'on cherche à prendre en défaut enseignants et employeurs, on constate qu'il y a trois cents ans la confiance et une griffe au bas d'une convention semblaient suffire.

Maître et apprenti avaient fait le bon choix !

"Capacité, probité et Bonnes mœurs" étaient récompensées,
Dixit Duclos Defrenoy.

DERNIERE MINUTE !

Gilbert Maurice-Demourieux a eu l'obligeance de consulter le "*Dénombrement de Bonne*" du 20 août 1743 - syndic recenseur Joseph Novel - pour nous transmettre les informations suivantes :

Pierre RIGAUD, 55 ans, est chirurgien à l'hôpital de Bonneville. Il serait donc né en 1688 et avait 22 ans en 1710.

Sa femme, Claudine BOCCARD, a 40 ans. Ils ont deux enfants : François, 27 ans, est dit "*absent du pays sans savoir où il est depuis trois ans*", et Marguerite, 23 ans, religieuse chez les Propaganistes à Gex. Un valet de Cranves-Sales : Claude REVILLIOD, 20 ans, et deux servantes originaires de Fillinges, complètent ce foyer : Françon Quiby et Josette Ducret, âgées respectivement de 20 et 24 ans.